

NOMBRE de MEMBRES		
Afférents Au C.M.	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
	9	8

Séance du 24 janvier 2011

L'an deux mil onze et le vingt quatre janvier à vingt heures trente, le Conseil de la Commune de Montagny sur Grosne, s'est réuni dans le lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Madame Dominique SAUVAGEOT, Maire.

Date de la convocation :  
17/01/2011

Présents : MM. Simon ALBREGUE, Bernard BADROUILLET, Yann AUCANT, Eric PROUTEAU  
Mmes Séverine BONIN-DUFOUR, Renée BOUCAUD, Christine LAPLACE, Dominique SAUVAGEOT

Date d'affichage de la convocation  
17/01/2011

Absent : Joseph JANIN

Date d'affichage du procès-verbal :  
31/01/2011

M. Bernard BADROUILLET a été élu secrétaire de séance

N° 2011/01/01

**- RCEA – Aménagement à 2 x 2 voies et projet de concession**

Mme le Maire donne connaissance de la délibération de la Communauté de Communes relative à l'aménagement de la RCEA, par laquelle elle se prononce défavorablement au projet de mise en concession. Elle indique qu'aucune délibération n'a été prise par la commune pour ce dossier et qu'il serait opportun de prendre position avant la fin des débats publics.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Considérant que les contribuables ont déjà beaucoup financé les portions déjà réalisées de mise à 2 x 2 voies,

Considérant que la transformation en autoroute accentuerait l'effet de transit et contribuerait à la désertification des territoires ruraux traversés,

Considérant que l'usager n'aurait pas réellement le choix de se déplacer entre payer l'autoroute ou utiliser des itinéraires bis alternatifs gratuits, lents, longs et dangereux,

Considérant l'impact des coûts financiers des péages pour les déplacements actuels quotidiens des habitants de la RCEA,

- se prononce contre le projet de concession tel que présenté actuellement,

- demande à l'Etat d'augmenter significativement le financement annuel de 27 millions d'€ consacrés à l'aménagement à 2 x 2 voies,

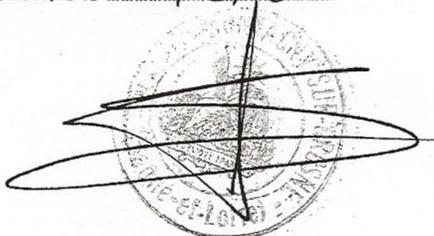
- demande de préserver les sorties actuelles pour ne pas accentuer la désertification des territoires traversés.

Certifié exécutoire pour avoir été reçu en Préfecture

le 02/02/2011

et publié, affiché ou notifié le 02/02/2011

Le Maire



Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus,

Pour extrait certifié conforme,

Le Maire,

Dominique SAUVAGEOT

